

BASSINFOS



Bassinfos est sur le net à www.bassins.ch
Bulletin communal avec copyright ©

Concert de tambours et percussions

La municipalité informe la population qu'un séminaire de tambours, en vue de la préparation à la finale vaudoise des solistes, se déroulera à Bassins les 24 et 25 avril 2005.

Un concert sera donné à la Grande Salle

le dimanche 25 avril 2005 à 17h00.

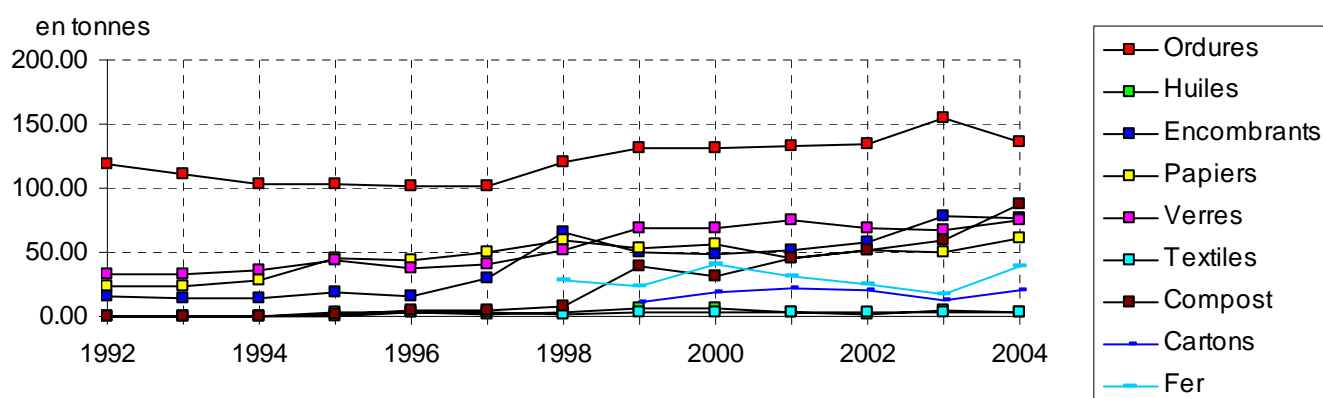
Venez nombreux, encourager ces jeunes virtuoses.

Sommaire :

- Concert de tambours et percussions
- Déchetterie
- Message de la Présidente du Conseil Communal
- Echos du conseil
- Déneigement

Déchetterie

La Municipalité vous transmet les statistiques 2004 de la déchetterie. Nous pouvons constater que le tonnage des ordures ménagères diminue mais que les encombrants augmentent fortement. Contrairement à notre impression de décembre, le tri s'effectue correctement.



Le problème des objets encombrants et de certains déchets de démolition reste entier. Nous étudions encore le moyen de bien gérer l'accès, pour qu'un seul véhicule à la fois puisse entrer avec la carte. Une modification d'horaire est à l'étude actuellement pour les déchets encombrants et déchets terreux et pierreux. L'accès à la partie compost sera ouverte 3 fois par semaine mais les ordures ménagères, papiers, cartons et verre seront accessibles 5 jours sur 7. Les heures d'ouverture au public seront revues à la baisse suite à l'étude comparative de 2004 et aux habitudes des habitants.

Un goudronnage de la place sera mis au budget 2006 ou peut-être avant par un crédit extrabudgétaire du dicastère des routes.

Municipalité

Depuis le 1er janvier 2005, la Municipalité a procédé à une réorganisation des dicastères et de la vice-présidence. Jusqu'au 30 juin 2005, la vice-présidence est assurée par Monsieur Marc Cornaz. Dès le 1er juillet 2005 jusqu'au 31 décembre 2005, Monsieur François Matthey l'assurera et du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006, c'est Monsieur Alexandre Rastello qui sera vice-président de la Municipalité.

Au cours de l'année 2004, le syndic a reçu 32 fois des personnes lors de ses rendez-vous du lundi.

Marc Cornaz	Eau sous pression, bâtiments, relations œcuméniques
François Matthey	Affaires sociales, finances
Eric Mercet	Forêt
Alexandre Rastello	Défense incendie, protection civile, police, routes, eaux usées
Didier Lohri	Administration générale, écoles, déchetterie, alpages

L'urbanisme est traitée par l'ensemble de la Municipalité.

Passeport

Nous vous rappelons que lors de l'établissement d'un nouveau passeport, il est **INDISPENSABLE** de venir muni de :

Votre ancien passeport ou carte d'identité

Une photo passeport d'excellente qualité conforme à la règle

Votre livret de famille

Et votre présence.

Pour les Etats-Unis, dès le 26 octobre 2005, de nouveaux accords douaniers seront en vigueur. Nous vous suggérons de bien vérifier vos passeports actuels.

En résumé, si vous possédez un passeport délivré avant le 1er janvier 2003 mais qui est encore valable après le 26 octobre 2005, il vous faut demander la délivrance d'un nouveau passeport auprès de l'administration communale avant le 4 octobre 2005 ou compléter votre passeport actuel par un visa US au 031 3577011 ou www.usembassy.ch

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le bureau communal.

Jeronimo au bureau



Le bureau communal est équipé d'un système de paiement par cartes bancaires ou postale. Il vous est possible dès maintenant de vous acquitter des différents abonnements de la piscine ou autres factures de passeport en un coup de clic.

Piscine de Bassins SA

Dans un souci de transparence, la Municipalité tient à préciser que la gestion administrative de la piscine est placée sous la responsabilité de la Société Anonyme et non pas de la Municipalité. Ce qui signifie clairement que le Conseil d'administration de la piscine est responsable du règlement de la piscine. Il se trouve que la commune est partenaire à 80% de la piscine et la clinique pour 20%. Le conseil d'administration est composé de 3 personnes qui sont :

Président	Didier Lohri
Secrétaire	Antoine Hubert CDG
Membre	Osman Gürdogan conseiller communal
Fiduciaire	BfB Lausanne

En cas de problème à la piscine, c'est le conseil d'administration qui gère **INDEPENDAMMENT** de la Municipalité la situation. Il n'y a pas de lien entre les 2 organes.

Nous tenons à vous signaler que durant les mois de juillet et août, la piscine de Bassins SA organisera des cours pour les enfants. Toutes les informations peuvent être obtenues au 022 3665060 ou sur le site www.piscinedebassins.ch.

Message de la Présidente du Conseil Communal

A propos d'une double casquette

Ciel ! Après "Clochemerle à Bassins" et "Bassins, ton univers impitoyable" Monsieur Fabio Bonavita, journaliste au GHI, vient de découvrir un nouveau scandale dans notre village. Une double casquette, qui le dérange beaucoup "pour des raisons d'éthique journalistique". En effet il vient d'apprendre que la sous-signée était à la fois correspondante locale pour le journal La Côte et présidente du Conseil Communal...Un secret de Polichinelle, puisqu'ici tout le monde le sait depuis longtemps. Par contre son éthique n'est plus tout à fait la même en ce qui le concerne. Il vous téléphone "juste pour vous poser une question" et sans vous prévenir en fait ensuite tout un fromage dans son "journal" (Je ne permets d'user des guillemets comme lorsqu'il parle de "correspondants locaux"). Pour moi, cela frise la malhonnêteté. Pour quelqu'un qui prône la transparence...Et, comme par hasard, une fois de plus, il sort une phrase du contexte, mais uniquement celle qui l'arrange... En faisant l'impasse sur toutes les autres...

Bref, je voudrais signifier que si j'ai "parfois le derrière entre deux chaises" c'est simplement qu'il est parfois délicat pour moi d'aborder certains sujets, mais que je me suis toujours efforcée d'être impartiale, malgré le discrédit qu'essaie de jeter ce Monsieur sur mes écrits.

Selon lui, je suis "juge et partie": Juge de quoi, svp ? Je ne fais que rapporter ce qui se passe dans les séances du conseil, sans porter de jugement (si je le faisais, je pense bien que les conseillers auraient déjà réagi) et partie ? en quoi ? Je ne suis pas concernée personnellement par les décisions du Conseil. Dans l'article paru dans la Côte, qui faisait mention de l'annonce du syndic de se représenter en 2006 (article qui semble gêner notre journaliste aux entourures) je n'ai fait que rapporter ses paroles énoncées au Conseil.. Où est la partialité dans tout ça ? Je vous le demande. Et le fait d'être présidente du Conseil fait-il automatiquement de moi une inconditionnelle de la Municipalité ? Une personne hors contexte offrirait-elle plus de garanties sur le plan de l'impartialité ? Les rognés personnelles ou les atomes crochus, cela concerne n'importe quel citoyen.

Si j'étais membre de la Municipalité, j'aurais cessé mon activité de correspondante depuis longtemps . Mais là je n'en vois pas la nécessité. Et, quoi qu'ait pu dire au téléphone le secrétaire de rédaction de la Côte,(auquel notre journaliste n'a pas non plus parlé d'article...) nous sommes tombés d'accord avec le rédacteur en chef depuis longtemps: s'il y a un sujet quelconque dont je préfère ne pas parler, le journal envoie quelqu'un d'autre.

J'ai toujours essayé d'exercer ma charge avec honnêteté et je pensais y être parvenue. Maintenant si de nombreux Bachenards épousent les thèses de ce Monsieur, qu'ils n'hésitent pas à me le faire savoir (je le dis très sincèrement, sans provocation aucune) par lettre, téléphone /fax ou e mail et je reconsidérerai ma position. (Mais SVP pas de messages anonymes...Merci)

Odile Hausser

(Rte de Burtigny 6 - 1269 Bassins

Tél/Fax : 022/366.19.40

E mail : odilehausser@hotmail.com)



Commune de Bassins
Place de la Couronne 4
1269 BASSINS
Heures d'ouverture du bureau communal :
Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30
Lundi soir : de 18h à 19h30
Le syndic reçoit le lundi de 17h00 à
18h30 confirmer votre présence au
bureau communal

Téléphone : 022 366 23 22
Télécopie : 022 366 39 17
Messagerie : bassins@bluewin.ch
www.bassins.ch

Déneigement

La municipalité remercie toutes les personnes ayant collaboré au travail de déneigement. Malgré un hiver des plus corsés le personnel privé, communal et les pompiers ont mis tout en œuvre pour vous garantir un retour dans vos foyers dans des délais les plus courts. Pour la première fois, un service de piquet a assuré le déneigement pendant toute la nuit.

Etait-ce un luxe ?

La Municipalité a estimé que pour garantir la sécurité des habitants du haut du village, elle ne pouvait pas prendre le risque de laisser les routes se boucher par les congères. Si une ambulance ou les pompiers devaient intervenir au milieu de la nuit, il fallait absolument déneiger systématiquement. Au vu de la quantité de neige soufflée, il était impératif de passer la lame régulièrement. **MERCI** à tous.

Si elle répond aux normes...

Tous les projets de transformation doivent être mis à l'enquête et présentés à la Municipalité.

...nous n'avons rien à redire. Car aucune construction ne sort de terre sans répondre aux directives de protection incendie qui ont force de loi dans tous les cantons. Ce sont les 19 ECA de Suisse qui en sont les initiateurs. Ces directives sont périodiquement adaptées aux évolutions techniques de construction les plus modernes. Les communes et l'ECA veillent à leur application pour votre sécurité et celle de vos biens. **Et à cela aussi que vous devez répondre.**

Le saviez-vous? On ne transforme pas l'intérieur de sa maison, de son atelier ou de sa grange sans se préoccuper de la prévention contre l'incendie. La maîtrise des risques incendie est affaire de professionnels et même si vos travaux vous semblent de peu d'importance, ils doivent répondre aux prescriptions de protection incendie. Votre commune vous conseillera à ce sujet.



Périodicité du contrôle officiel des chauffages et citernes

Le règlement du 13 août 2001 sur le contrôle obligatoire des installations de chauffage à combustion introduit les notions de bonus et de malus en fonction de la qualité de votre installation de chauffage. Il serait trop fastidieux de donner toutes les variantes possibles. La Municipalité tient à rappeler que ces contrôles sont de votre responsabilité. Les contrôles de citerne sont soumises aux directives et doivent être contrôlées systématiquement. Nous prions les propriétaires de bien vouloir se mettre en conformité avec leurs ouvrages. Le site www.dse.vd.ch donne les lois et autres informations utiles.

Quelques dates à retenir :

- 3 mai 2005 Conseil Communal à la Grande Salle ouvert au public
- 7 et 8 mai 2005 championnat romand de nage synchronisée 240 participants
- 7 mai 2005 concert du P'tit Greg et son orchestre chanson à texte Battoir
- 9 au 15 mai 2005 « Les Bachenards se mouillent » Année internationale du sport
- 11 juin 2005 Pièce de théâtre (comédie) au Battoir
- 17 juin 2005 Concert d'accordéon « les Gais Matelots de Lutry » au Battoir